



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un consultant individuel pour la préparation et l'animation d'un atelier régional de capitalisation sur les stratégies de Renforcement des capacités des organisations professionnelles de la filière Bétail-Viande liée à l'élevage pastoral

Type de contrat :	Consultant individuel
Langue requise :	Français
Durée du contrat	30 jours forfaitaires y compris l'animation de l'atelier
Début de mise en œuvre	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS

février 2019

1. Contexte

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) fait suite à la Déclaration de Nouakchott qui a sanctionné le Sommet de Haut niveau sur le Pastoralisme tenu en octobre 2013, à Nouakchott sous l'égide du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Banque Mondiale, le CILSS et les organisations d'intégration régionale. Le Projet intervient dans six pays sahéliens que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Il est financé par la Banque Mondiale pour un montant total de 248 millions de dollars américain.

L'objectif de développement du Projet consiste à *« Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des six pays Sahéliens et améliorer la capacité des Gouvernements de ces pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crise pastorale ou d'urgence »*. Les objectifs spécifiques du Projet sont déclinés à travers cinq composantes, que sont (1) L'Amélioration de la Santé Animale (2) L'Amélioration de la Gestion des Ressources Naturelles (3) La Facilitation de l'Accès aux Marchés (4) L'Amélioration de la Gestion des Crises Pastorales et (5) la Gestion du Projet.

La Composante 3 du Projet, dont l'objectif est *« d'assurer l'accès des pasteurs et agropasteurs à des marchés concurrentiels et inclusifs et accroître le commerce des produits pastoraux afin de favoriser la réduction de la pauvreté et d'améliorer la résilience des ménages dans les zones ciblées par le projet »* comporte deux volets complémentaires que sont la construction d'infrastructures marchandes et l'appui aux organisations des acteurs. Ces deux volets sont évidemment interdépendants dans la mesure où l'objectif d'accroissement des ventes sur les nouveaux marchés construits, ne pourrait être pleinement atteint si les multiples obstacles que rencontrent les acteurs de la filière persistent. Il faut rappeler que les acteurs des filières font face à de nombreuses difficultés qui résultent, non seulement, de leur manque de professionnalisme, mais aussi, d'un environnement institutionnel peu propice. Si les Etats et les structures d'encadrement peuvent et doivent jouer un rôle important dans la résolution de ces problèmes, il n'en demeure pas moins que le leadership des initiatives dans ce domaine devrait être assuré par les acteurs eux-mêmes et leurs organisations, afin de s'assurer que les solutions préconisées correspondent réellement aux attentes des concernés. Or, ces organisations professionnelles existent déjà dans la plupart des pays et ont même développé diverses approches pour accompagner leurs membres. Toutefois, l'impact de leurs actions demeure souvent limité par de nombreux facteurs comme leur faiblesse dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques de renforcement des capacités qui incorporent de manière équilibrée les principales dimensions dont le développement des capacités humaines, la gouvernance, le management, la capacité en plaidoyer, le développement des partenariats etc. C'est pour contribuer à remédier à ces faiblesses que le Projet compte apporter son appui aux pays à travers un processus de capitalisation autour des différentes expériences développées par les acteurs de ces pays en matière de renforcement des capacités.

Les présents termes de référence sont élaborés dans le but de définir les modalités du recrutement et le mandat d'un consultant qui sera chargé d'accompagner l'Unité régionale de coordination (URC) dans les préparatifs et la tenue d'un atelier régional de capitalisation sur le thème du renforcement des capacités.

2. Objectifs de l'atelier de capitalisation

L'objectif général de cet atelier régional est de promouvoir le partage d'expériences autour des approches diverses et parfois complémentaires qui ont été développées dans les pays en matière de renforcement des capacités des organisations professionnelles (OP), afin d'en tirer une stratégie mieux construite du PRAPS dans ce domaine et pour améliorer l'efficacité des appuis apportés aux OP.

Les objectifs spécifiques de l'atelier sont les suivants :

- Partager les analyses des trajectoires de structuration des OP ;
- Echanger sur les différentes approches développées dans les pays en vue d'amener les participants à identifier les facteurs de succès de ces approches et les limites qu'elles peuvent présenter ;
- Amener les OP à améliorer leurs capacités à poser un autodiagnostic et identifier des actions regroupées au sein d'un plan de renforcement de leurs capacités qui intègre l'amélioration de la gouvernance, la recherche des partenariats et le développement d'une vision stratégique pour l'avenir.

3. Résultat attendu

Au terme de l'atelier, les participants sont dotés d'une « esquisse d'un Plan Stratégique de Renforcement des Capacités » et seront capables de s'en inspirer pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de renforcement de capacités des acteurs de la filière Bétail/Viande.

4. Participants à l'atelier

Les cibles de cet atelier sont les organisations professionnelles de base, les faitières nationales ou régionales, les administrations/directions en charge de l'organisation économique et/ou de la promotion des organismes ruraux dans les pays.

5. Mission du consultant

La mission du consultant consiste à proposer un contenu, une démarche méthodologique et un programme pour l'animation de l'atelier, afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus. Cette mission se décline de la façon suivante :

☞ Préparation de l'atelier et analyse des cas à capitaliser :

Partant d'un ensemble d'OP pastorales emblématiques sélectionnées par le consultant à travers la sous-région, cette phase devrait permettre d'identifier et d'explorer des champs d'analyse et de questionnement. Sans que cela ne soit limitatif, l'analyse s'appesantira tout particulièrement sur les questions suivantes:

- Quelles sont les trajectoires de structuration de ces OP pastorales en mettant en exergue pour chacune d'elles, ses origines, ses évolutions, ainsi que les difficultés rencontrées dans leurs évolutions ?
- Quelles sont leurs missions théoriques et leurs activités effectives et comment embrassent-elles les quatre grands domaines de capacités de ces OP (i. capacités des ressources humaines de l'OP, ii. capacités en management/gouvernance de l'OP, iii. capacités de l'OP à développer une vision stratégique, iv. capacités de développement de partenariats) ?
- Quels sont les points forts constatés et points faibles sur lesquels devraient se concentrer les appuis en renforcement des capacités ?

Les résultats de ces différentes analyses feront l'objet d'une note de cadrage soumise au PRAPS/CILSS en préalable à l'organisation de l'atelier. Cette note fera partie du Module d'animation de l'atelier.

☞ Animation de l'atelier :

L'atelier sera conduit autour des questions clefs mises en évidence dans la phase précédente et devra aboutir à des orientations en direction des OP, des services de l'Etat, des organisations d'accompagnement

(ONG, OP partenaires, collectivités...).

L'animation de l'atelier est entendue comme la réalisation de l'ensemble des exposés que le consultant aura à faire, la supervision des présentations qui seront faites par les personnes ressources identifiées et en raison du rôle qu'elles ont joué dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives retenues comme pertinentes. En adoptant une approche pédagogique dynamique, participative et itérative, le consultant devrait (i) encourager tous les participants à prendre part activement aux débats ; (ii) garantir le déroulement des sessions selon le programme et le respect de la durée impartie à chaque session ; (iii) favoriser le travail en équipe entre les participants, ainsi qu'avec les personnes ressources et (iv) mettre en place un mécanisme efficace d'élaboration des synthèses des sessions antérieures en vue de faciliter la production du rapport final.

- ☞ Rédaction des rapports provisoires et final de l'atelier, y compris la production des recommandations aux différents acteurs et d'une note présentant les principes stratégiques pour l'appui au renforcement des capacités des OP dans les quatre domaines.

6. Les livrables

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra fournir au PRAPS les livrables ci-après :

- les supports d'animation de l'atelier ;
- Un rapport provisoire de l'Atelier intégrant très explicitement les recommandations aux différents acteurs et une note de cadrage présentant les principes stratégiques pour l'appui au renforcement des capacités des OP dans les quatre domaines ;
- Un rapport final disponible dans un délai maximal de trois semaines après la transmission des observations y relatives et un guide pour l'élaboration de stratégies de renforcement de capacités des acteurs de la filière Bétail/Viande.

4. Profil du Consultant

Les personnes intéressées par la présente mission doivent être titulaires d'un diplôme postuniversitaire (Doctorat, Master, DEA, DESS) ou équivalent dans les domaines : Economie Coopérative, Gestion/Management, Agronomie, Agroéconomie, Pastoralisme ou disciplines connexes. Les candidats devront également justifier des compétences spécifiques ci-après :

- ✓ Avoir une expérience générale d'au moins dix ans dans le domaine de l'appui aux organisations professionnelles agropastorales dans un service public ou privé, au sein d'une ONG ou une association des professionnels ;
- ✓ Avoir réalisé au moins deux consultations similaires (formulation d'une stratégie de renforcement des capacités des OP du secteur agropastorale) ;
- ✓ Avoir au moins cinq références pertinentes en matière de formation des professionnels des filières ;
- ✓ Avoir au moins cinq références pertinentes qui démontrent une bonne connaissance du pastoralisme au Sahel.

5. Durée et période de la mission

La durée de la consultation ne peut excéder trente jours forfaitaires comprenant la période de préparation, d'animation de l'atelier et de rédaction des rapports et du guide. Il est prévu que l'atelier se tienne sur au moins trois jours. La durée, les dates exactes et le lieu de l'atelier seront convenus de commun accord entre le consultant et le CILSS.

6. Soumission des offres :

Les personnes désireuses de soumissionner à la présente offre peuvent envoyer leur CV actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise par voie électronique au plus tard le 28 février 2019 à 15 Heures GMT à :

Madame la Coordinatrice Régionale du PRAPS
Secrétariat Exécutif du CILSS
E-mail : maty.ba-diao@cilss.int

Avec copie à

- Issa TANKARI : issa.tankari@cilss.int
- Alexis NAGALO : alexis.nagalo@cilss.int
- Nathalie SORO : nathalie.soro@cilss.int